



Le
Ar Faou

Port de le Faou 2026

Demande pour

le mouillage / le stationnement en darse

du bateau suivant (acte de francisation à transmettre)

PROPRIÉTAIRE DU BATEAU

Nom et prénom : _____ Téléphone : _____

Adresse : _____ VILLE _____ Mèl : _____ @ _____

Personne à contacter en cas d'absence : _____

NAVIRE CONCERNÉ

Date d'arrivée au port : _____

Nom : _____ Type : _____

Longueur : _____ Largeur : _____ Tirant d'eau : _____

N° immatriculation bateau : _____ Moteur : Hors-bord Fixe

Le stationnement sur le quai peut être possible après autorisation de la Mairie.

ASSURANCE

N° de police : _____ Compagnie : _____

Assurance valable jusqu'au _____ (joindre attestation)

Le propriétaire certifie avoir souscrit les assurances nécessaires pour couvrir tous les risques qui pourraient survenir du fait de l'amarrage ou du stationnement autorisé.

Fait le _____ à _____ Signature du demandeur

Cocher la formule retenue (*délibération n°2025-07-084) :

Base	Navire <= 7 mètres	Navire > 7 mètres	Vieux gréement classé ou inscrit (sur justificatif) / Voilier coque en bois
Annuelle*	160,00 €	207,00 €	Gratuit
Mensuelle*	18,00 € x ___ mois	24,00 € x ___ mois	Gratuit

Durée de l'autorisation du _____ **au** _____

Destinataires :

- Mairie
- Propriétaire du bateau

Fait en Mairie de Le Faou _____

Avis favorable Avis défavorable
Le Maire,

Règlement complet sur le quai, en mairie et sur le site www.lefaou.bzh ou via le code :



Vos données sont nécessaires à la collectivité pour assurer la gestion administrative et comptable du Port. Elles sont communiquées au Trésor Public pour la facturation et elles sont conservées 10 ans à compter du départ du locataire. Vous disposez de droits sur vos données que vous pouvez exercer auprès du service concerné ou auprès du délégué à la protection des données de l'établissement. Pour connaître vos droits et les modalités, vous pouvez consulter la notice d'information affichée en Mairie.

Plan du port de *Le Faou*

